



# ARRÊTÉ DU MAIRE

N°69-2024 du 1<sup>er</sup> mars 2024

(Publié sur le site internet le 5 mars 2024)

## OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE / RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2213 – 1 notamment),

**VU** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière, livre 1, 8ème partie,

**VU** la demande en date du 27 février 2024 de l'entreprise RAMPA ENERGIE, domiciliée TSA 70011, chez Sogelink, 69134 DARDILLY Cedex, pour des travaux d'enfouissement de réseau ENEDIS, route d'Alixan,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'entreprise concernée, chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces travaux,

### ARRETE

**Article 1 :** Les travaux susvisés seront exécutés à partir du 11 mars 2024 pour une durée de 28 jours.

**Article 2 :** La circulation sera réglementée ainsi :

- La route d'Alixan sera barrée à la circulation avec mise en place d'une déviation (voir plan annexé) ; la circulation sera rendue le soir.
- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 3 :** L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles.

Elle veillera au respect des droits des riverains.

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit du chantier par les soins de l'entreprise.

La pré-signalisation sera adaptée. L'entreprise aura également à sa charge l'implantation.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Christian GAUTHIER**  
Maire

Ampliation de cet arrêté sera adressée :

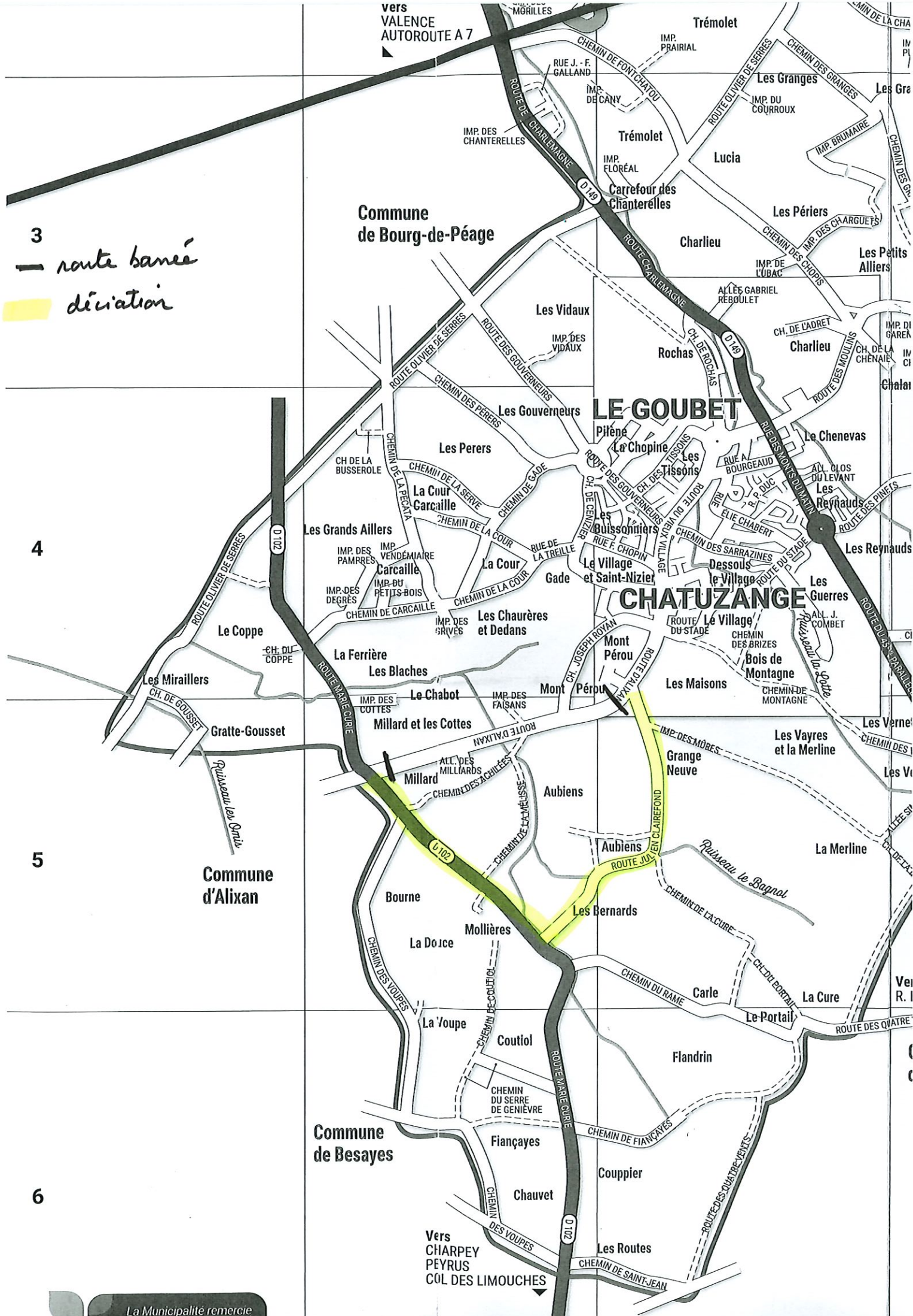
- A Monsieur le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Commandant du C.I.S.G. de Romans.
- A Monsieur le Chef de Centre des pompiers de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Directeur du Centre Technique Départemental.





vers  
VALENCE  
AUTOROUTE A 7

3  
— route banée  
— déviation



3

4

5

6

Commune  
de Bourg-de-Péage

**LE GOUBET**

**CHATUZANGE**

Commune  
d'Alixan

Commune  
de Besayes